

Malgré le retard, je veux quand même vous souhaiter une bonne et heureuse année 2023! Nous aurons une année encore assez chargée du côté des relations de travail. Vous avez déjà répondu au sondage sur la mobilisation que la Ville a mis en ligne le 6 février dernier. Naturellement, nous allons suivre ce dossier de près afin d'être partenaire dans les solutions. De plus, nous sommes en partenariat avec les associations et syndicats (qui représentent les employés permanents) et le Service des ressources humaines afin de trouver une formule gagnante et viser les pratiques actuelles du marché pour nos assurances collectives. Merci de votre collaboration car vous avez répondu en grand nombre (64%) au sondage sur le sujet. À partir des résultats, nous sommes maintenant en mesure d'avancer avec des données concrètes et réelles concernant les besoins de nos membres. Nous pourrions sûrement vous dévoiler le résultat du sondage avant le congé de Pâques. Finalement, la semaine dernière, nous vous avons fait parvenir un sondage sur vos priorités concernant vos conditions de travail. La Ville doit s'ajuster au marché du travail actuellement en changement car la pénurie de main-d'œuvre n'est pas près de s'estomper, sans oublier l'inflation qui nous fait perdre de plus en plus notre pouvoir d'achat. Nous vous rappelons que notre convention collective se termine le 31 décembre 2023.

ÉDITION - MARS 2023

# 2023

En terminant, je souhaite la bienvenue à notre nouvelle conseillère FISA, M<sup>me</sup> Marianne Gilbert. Marianne est entrée en poste le 6 février dernier en remplacement de Gaétan Desnoyers, qui a été notre conseiller FISA pendant plus de 13 ans. Cela nous permettra d'avoir une relève pour plusieurs années, tout en ayant près de nous notre historique, avec Gaétan. Celui-ci a encore quelques années professionnelles devant lui avant de prendre une retraite bien méritée. Nous ne pouvions pas avoir meilleure opportunité pour faire ce transfert de connaissances. Merci à Gaétan pour ses précieux et loyaux conseils et bienvenue Marianne parmi notre belle équipe du SFMQ!



Réal Pleau  
Président



## ABSENCES EN MALADIE

Selon l'interprétation de la Ville de Québec, si vous êtes absent pour une demi-journée de maladie, vous devez prendre 3,5 heures en congé de maladie. Mais qu'en est-il lorsque vous travaillez ne serait-ce que 5 minutes dans cette même demi-journée?

Eh bien, toujours selon l'interprétation de la Ville, vous pourrez prendre seulement la plage fixe en congé de maladie et la différence se débitera dans votre banque d'horaire variable (+/- 8 heures).

Par exemple, vous avez un rendez-vous médical qui répond aux critères pour une absence en maladie à 14h. Vous travaillez le matin jusqu'à 12h30. Ensuite vous dînez de 12h30 à 13h. Vous retournez au travail de 13h à 13h30 et vous quittez pour votre rendez-vous. Vous pourrez alors déduire seulement la plage fixe soit de 13h30 à 15h en maladie. L'interprétation du Syndicat est à l'effet que cela devrait être traité comme les congés spéciaux selon le temps réel sans l'obligation de travailler 5 minutes pour pouvoir déduire seulement la plage fixe. En attendant d'être entendu par un arbitre qui tranchera ce litige, vous devez traiter ces absences comme l'employeur les interprète. Si vous avez vécu cette situation, vous pouvez nous écrire à [info@sfmtq.qc.ca](mailto:info@sfmtq.qc.ca). Sachez que le grief est collectif, c'est-à-dire que tous les employés sont concernés par l'interprétation et pourront en bénéficier s'il y a lieu.

Faites attention à vous, l'idéal est de vous voir en santé !

Votre comité exécutif



## Remboursement des frais de déplacement en automobile

En mars 2022, nous avons interpellé la Ville concernant la hausse exorbitante des coûts pour l'utilisation de son automobile lors des déplacements dans le cadre du travail. Les tarifs n'ont pas été ajustés depuis plus de 17 ans pour l'allocation automobile et plus de 14 ans pour les déplacements occasionnels. La première écoute a été très positive à notre requête et la Ville est consciente de l'augmentation des coûts pour l'utilisation d'une automobile personnelle. Nous avons relancé pendant des semaines et même des mois les autorités de la Ville sur ce dossier.

Au mois de juin 2022, afin d'être approuvés par le Conseil de Ville avant les vacances estivales, la Ville a déposé les ajustements sur les déplacements occasionnels qui sont passés de 0,50\$ à 0,55\$ le km, et a augmenté par la même occasion le remboursement des frais de repas. Quelle a été notre surprise de voir des ajustements sur des remboursements que nos membres ne demandent presque plus! Mais rien sur les allocations pour frais de déplacement en automobile. Vous comprendrez que nous avons entrepris des démarches à la suite de ces décisions. Rapidement, un partenariat avec l'Association des cadres et l'Alliance des professionnels a été établi afin de mandater un actuaire pour réaliser une étude sur le coût réel de l'utilisation d'une automobile. Le 30 septembre, nous avons présenté le rapport de l'actuaire aux autorités de la Ville. Ce rapport démontre qu'effectivement, les coûts actuels concernant l'utilisation d'un véhicule ne dédommagent pas le coût réel déboursé par les employés de la Ville. Malgré le rapport de l'actuaire, cette dernière n'a montré aucune ouverture pour réajuster les montants avant le renouvellement de la convention collective. Il est quand même particulier que la Ville ait ajusté les coûts pour le déplacement occasionnel, qui est aussi dans la convention collective, mais pas pour les allocations pour frais de déplacement en automobile. Ce sont pourtant ses employés qui utilisent leur véhicule personnel quotidiennement, ce qui évite à la Ville d'acquiescer une flotte de véhicule qui serait utilisée à environ 23% du temps. Comment mobiliser ses employés quand ils paient de leur poche pour faire leurs tâches!

Réal Pleau  
Président



# SECTEUR B

## ASSEMBLÉE ANNUELLE

Durant cette assemblée, nous ferons le bilan des états financiers de votre secteur suite au transfert de l'accréditation du SPOQ au SFMQ. Nous aborderons différents sujets propres à votre réalité. Vous recevrez d'ailleurs un avis de convocation dans les prochains jours. Afin de permettre au plus grand nombre de membres d'y participer, deux occasions vous seront offertes:

**LE JEUDI 9 MARS 2023**

**CENTRE DE LOISIRS  
MONSEIGNEUR-DE-LAVAL  
2, RUE DU FARGY  
19 H**

**LE DIMANCHE 12 MARS 2023**

**CENTRE COMMUNAUTAIRE  
CLAUDE-ALLARD  
3200, AVENUE D'AMOURS  
13 H**

OU

**PRÉPOSÉ À L'ÉQUIPEMENT  
versus  
SURVEILLANT**

Plusieurs membres nous ont contactés suite à une modification des tâches des surveillants et l'attribution de quarts de préposé à un équipement à des surveillants depuis quelques mois, notamment lorsqu'il est question des tests d'eau.



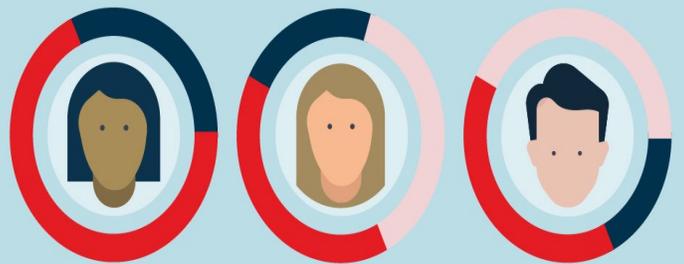
Sachez que votre Syndicat effectue des vérifications à ce sujet. Déjà, nous avons conclu une entente avec la Ville au sujet des quarts de travail qui avaient été affichés pour les préposés à un équipement pour être ensuite annulés et attribués en quart de surveillant. Les employés lésés par cette situation seront dédommagés.

**Lis tes documents  
concernant  
ton titre d'emploi!**

Le Syndicat vous conseille fortement de bien lire les documents s'adressant à votre titre d'emploi. Les informations qu'ils contiennent sont souvent des rappels ou des attentes que vous devez considérer comme vous étant particulièrement assignés. Il s'agit de consignes que l'employeur vous transmet.

Lors d'une rencontre de mesure administrative ou disciplinaire, mentionner que vous ne l'avez pas lu ou que vous ne considérez pas le document comme une consigne car il ne vous était pas envoyé personnellement ou encore que l'information ne vous a pas été donnée verbalement, ne pourra être invoqué comme une raison valable. L'employeur peut choisir le moyen de communication qu'il juge à propos pour vous transmettre des consignes.

**ÉLECTION SYNDICALE**



**Directeur syndical  
Secteur B—Occasionnel loisirs**

Conformément aux *Statuts et règlements* du SFMQ, le poste de directeur syndical pour le Secteur « B » est en élection cette année pour un mandat de 3 ans. Les membres intéressés pourront poser leur candidature à l'assemblée générale annuelle du 29 mars prochain.

Quelques points à noter :

1. Les candidats devront être disponibles un mercredi par mois, de jour, pour assister au conseil syndical. Il est à noter qu'après 3 absences au conseil syndical, le directeur est réputé avoir démissionné.
2. Les candidats devront obtenir le formulaire de mise en candidature auprès du Syndicat (418-780-8140) et obtenir au moins dix signatures d'employés du Secteur « B » - Occasionnel loisirs.
3. Les candidats devront déposer en personne leur formulaire de mise en candidature dûment rempli, signé et daté, lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat le 29 mars prochain.

Si plus d'un candidat dépose un formulaire conforme, une élection sera tenue auprès des membres du secteur « B ».

Un appel de candidature vous a été envoyé par la présidente d'élection. Surveillez vos courriels! Si vous désirez obtenir plus d'informations sur le rôle et les responsabilités d'un directeur syndical, n'hésitez pas à nous contacter.

**AFFICHES SYNDICALES**



Comme vous avez pu le remarquer dans les dernières semaines, nous avons installé des affiches dans vos lieux de travail avec les coordonnées de votre Syndicat. Si vous n'avez toujours pas d'affiches sur vos lieux de travail, faites nous le savoir. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions, des commentaires ou des plaintes à formuler. Nous travaillons pour vous et nous vous répondrons avec plaisir.